



**Guide du mémoire**  
**Master Études sur le Genre**  
**Genres, Cultures, Sociétés**  
**2025-2026**

Responsables pédagogiques  
**Magali Nachtergael et Isabelle Touton**

Responsable administrative  
**Géraldine Pérignon**

Domaine universitaire F 33607 Pessac cedex

*NB : En raison de la complexité du système, les informations données dans cette brochure n'ont de valeur qu'indicative. Elles sont susceptibles d'être modifiées (notamment pour raisons sanitaires) et ne sont donc, en aucun cas, opposables à l'administration de l'Université Bordeaux-Montaigne.*

## Table of Contents

<b>1</b>	<b>Présentation générale .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Master 1 : Mémoire d'étape (30 pages, à rendre à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre) .....</b>	<b>4</b>
2.1	Objectif .....	4
2.2	Contenu du mémoire d'étape .....	4
2.3	Avertissements préalables.....	5
2.4	Calendrier et retro-planning .....	5
2.5	Dépôt de sujet.....	5
<b>3</b>	<b>Master 2 : le mémoire de recherche (80-100 pages, soutenance avant le 30 juin de votre deuxième année).....</b>	<b>6</b>
3.1	Objectif .....	6
3.2	Calendrier.....	6
3.3	Soutenance .....	7
3.4	Critères d'évaluation.....	7
3.5	Le plagiat .....	8
3.6	Langue de rédaction.....	8
<b>4</b>	<b>Normes de présentation du mémoire .....</b>	<b>9</b>
4.1	Mise en forme .....	9
4.2	La couverture et la page de titre .....	9
4.3	Le résumé.....	9
4.4	Le sommaire.....	9
4.5	Table des illustrations.....	9
4.6	Rédaction et titres .....	9
4.7	Citations .....	10
4.8	Notes.....	10
4.9	Références bibliographiques entre parenthèses ou en note de bas de page.....	10
4.10	Tableaux, graphiques, cartes et illustrations .....	11
4.11	Les sources et les références bibliographiques.....	11
4.12	Norme (style) bibliographique / feuille de style.....	11
4.13	Annexes .....	11
4.14	Glossaire .....	12
<b>5</b>	<b>Ressources.....</b>	<b>13</b>

## 1 Présentation générale

Le mémoire de master en études genre est un travail de recherche qui vise à apporter une contribution au champ des études genre/féministes sur le plan théorique et/ou empirique. Il se distingue avant tout par sa dimension analytique et par son usage de la perspective de genre/ féministe.

Le mémoire de master en études genre/féministes a pour but de développer les compétences universitaires suivantes :

- Construire une grille de lecture analytique dans une perspective de genre / féministes
- Mobiliser, discuter et critiquer des concepts des sciences humaines et sociales autour d'une problématique centrée sur la perspective de genre/féministes
- Procéder à un état de la littérature
- Récolter des données / matériaux, les ordonner et les traiter de manière systématique et critique
- Analyser l'information et développer son esprit critique
- Renforcer les codes et les techniques de rédaction universitaire.

**Note sur le plagiat :** le travail scientifique repose sur une éthique de transparence intellectuelle. Par conséquent, le plagiat n'est pas toléré.

## 2 Master 1 : Mémoire d'étape (30 pages, à rendre le 15 mai)

### 2.1 Objectif

Montrer votre capacité de travail en rédigeant soigneusement votre proposition de sujet défini avec votre directeur·rice de mémoire à partir des recherches bibliographiques, des lectures et de toutes les connaissances acquises au cours de cette première année dans les différentes cours, séminaires et activités de recherche proposées ainsi que grâce à vos initiatives et expériences personnelles.

Le mémoire d'étape présente votre projet de recherche et rend compte de façon organisée de la façon dont vous avez appris à mener une réflexion construite. Il est donc l'aboutissement d'un processus méthodologique et d'un engagement intellectuel par lequel vous avez commencé à travailler de manière autonome et à devenir producteur·rice de savoir.

### 2.2 Contenu du mémoire d'étape

Le mémoire d'étape comportera les parties suivantes :

- 1) *Introduction* : Présentation du sujet, précision de votre problématique/question de recherche, justification scientifique et sociale de votre travail de recherche.
- 2) *État de l'art* : Présentation de l'état de connaissance actuelle dans les champs de votre problématique. Qu'est-ce qui a déjà été fait ? Que reste-t-il à faire ? En quoi votre travail de mémoire va essayer de combler les lacunes ?
- 3) *Dispositif théorique* : Décrire et justifier le choix des concepts/théories que vous allez mobiliser pour analyser votre corpus.
- 4) *Méthodologie* : Décrire et justifier en détail le corpus, le travail empirique, et/ou analytique que vous allez accomplir.
- 5) *Calendrier* : Détailier le travail déjà accompli et planifier votre rythme de travail de l'été suivant le M1 et pour l'année de votre M2.
- 6) *Bibliographie commentée* : Votre bibliographie (qui reprend tout ouvrage cité dans les parties précédentes) doit être agrémentée d'un paragraphe par référence qui la résume et explique sa place dans votre travail.
- 7) *Fiche du dépôt de sujet signée par votre directeur.rice* de mémoire qui devra figurer parmi la liste des intervenant.es ou être en lien scientifique étroit avec i.elle.

La longueur moyenne de l'ensemble est d'environ trente pages hors annexes et comprenant la bibliographie commentée.

ATTENTION : selon les disciplines (littérature, histoire, sciences de la communication, géographie), cette organisation peut être différente. Le mieux est de se référer à des mémoires antérieurs disponibles sur Babord +.

Rappel : Il faut compter environ 75 signes par ligne, 30 lignes par page, soit 2250 signes par page. Sur une page classique : marge de 2,5, police 12 Times New Roman et interligne de 1,5. Un document de 60 000 signes représente environ 30 pages.

Le mémoire de recherche de Master 2 Recherche prendra comme point de départ ce travail et sera l'aboutissement de ces prémissives, enfin développées. Le mémoire d'étape va donc conditionner la poursuite ou non en Master 2 Recherche.

### **2.3 Avertissements préalables**

- I. La recherche scientifique n'interdit pas d'avoir un point de vue situé mais il faut veiller à ce que les considérations s'appuient sur des idées argumentées. Toute affirmation doit être étayée par un exemple, par un argument, par une référence à un ou plusieurs articles ou ouvrages identifiés.
- II. L'expression écrite doit être soignée car la forme linguistique est non seulement la condition de transmissibilité mais la condition nécessaire de réalisation de la pensée. Les connaissances ont une valeur si elles peuvent être transmises, lues et comprises, ce qui exige de les organiser par une pensée cohérente qui respecte les règles de la langue et les normes bibliographiques universitaires en vigueur.

### **2.4 Calendrier et retro-planning**

Une liste des enseignant.es susceptibles d'encadrer des mémoires du Master Genre vous sera communiquée à la rentrée et vous trouverez référencé dans l'annuaire de l'université l'ensemble des chercheur.es et leurs spécialités respectives. Prenez l'initiative de les consulter et de solliciter sans attendre un rdv avec la personne qui vous semble susceptible d'encadrer votre mémoire. Soumettez-lui votre souhait, demandez-lui son accord. Vous pourrez alors commencer à définir ensemble un sujet et une problématique, à circonscrire le corpus et à établir, AVANT la pause de mi-semestre (mi-octobre), un calendrier adapté pour la réalisation du mémoire.

Par la suite, n'attendez pas de votre directrice.eur de recherche qu'i.elle prenne en charge la réalisation de chaque étape de votre travail. C'est à vous qu'il revient de l'informer de votre progression et de lui demander conseil.

**Les cours de méthodologie dispensés** aux semestres 1 et 2 sont un espace-temps privilégié pour poser des questions, évoquer des doutes, échanger, etc. Ils sont complétés par le cours intitulé **Documentation** qui contribue à construire une recherche et à en maîtriser la bibliographie.

### **2.5 Dépôt de sujet**

Le dépôt de sujet est indépendant de la procédure d'inscription à l'Université Bordeaux Montaigne. Il doit être réalisé le plus rapidement possible après l'inscription (au plus tard pour la mi-octobre) et comporter l'avis du directeur ou de la directrice de recherche.

### 3 Master 2 : le mémoire de recherche (80-100 pages, soutenance avant le 19 juin de votre 2<sup>nde</sup> année)

#### **3.1 Objectif**

Le mémoire de Master 2 est le résultat d'une analyse produite à l'aune d'un cadre conceptuel et théorique clairement défini tenant compte des spécificités du ou des champs exploré(s).

Le mémoire de Master 2 reflète votre capacité à définir et mener un projet respectant les normes universitaires et scientifiques régissant la présentation et la rédaction d'un travail de recherche.

L'étudiant.e s'engage à rendre compte régulièrement des progrès de sa démarche à la personne qui encadre sa recherche.

Rappel : Il faut compter environ 75 signes par ligne, 30 lignes par page, soit 2250 signes par page. Sur une page classique : marge de 2,5, police 12 Times New Roman et interligne de 1,5. Un document de 200.000 signes représente environ 90 pages.

#### **3.2 Calendrier**

Il vous appartient de définir dès que possible un rétro-planning avec votre directeur.rice afin d'organiser au mieux et selon vos conditions matérielles d'existence respectives, la progression de la rédaction du mémoire et de préciser les attentes (date de remise de chapitre et/ou d'un premier jet, date butoir pour une relecture et un avis favorable de soutenance, etc.).

N'attendez pas que l'on vous sollicite mais adressez-vous respectueusement et régulièrement à la personne qui vous guide et aux enseignant.es chercheur.euses que vous fréquenterez pour poser vos questions, demander conseils, etc. Il faut être explicite avec la personne qui vous encadre. Certain·e·s vont préférer lire le mémoire au fur et à mesure de l'écriture. D'autres souhaitent lire une première ébauche entière. Chaque style implique une organisation spécifique de votre part.

Il est impératif de respecter un délai suffisant pour effectuer une relecture et procéder aux démarches administratives. Il est recommandé d'**achever la rédaction début mai**.

**Le mémoire devra être déposé 15 jours minimum AVANT le jour de soutenance.** La remise papier et/ou électronique s'effectuera selon les vœux du jury (impression recto verso obligatoire).

**ATTENTION** en cas de demande de contrat doctoral, **la date limite peut être beaucoup plus tôt** : surveillez les calendriers de dépôt. Aucun relevé de note définitif ne peut être donné avant le jury (début juillet).

### **3.3 Soutenance**

La soutenance doit avoir lieu AVANT le 19 juin.

Seul.es les étudiant.es en mobilité peuvent obtenir une dérogation.

Une dérogation peut être exceptionnellement accordée par la Présidence de l'université suite à une demande argumentée rédigée par l'étudiant.e, avec l'accord du directeur.rice de mémoire et sous réserve de preuves concrètes d'avancement de la rédaction du mémoire assurant la soutenance en septembre. Les enseignant.e.s chercheur.es ne seront pas en ce cas disponibles pendant la période de pause estivale pour le suivi de mémoire. La demande doit être déposée **avant le 31 mai**.

Dans le cas où le mémoire n'a pu être soutenu en juin et n'a pas fait l'objet d'une dérogation exceptionnelle, la possibilité est offerte de s'inscrire de nouveau en M2 pour finaliser le projet de recherche et valider le Master 2.

Le mémoire de recherche doit être soutenu devant un jury de 2 membres présidé par l'enseignant.e responsable de la préparation. Au cas où l'étudiant.e ne pourrait terminer ce travail en un an, i.e.elle devra se réinscrire l'année suivante en gardant son sujet. Le dépôt du sujet est valable pour une année universitaire. Il peut cependant être prorogé pour une année supplémentaire. Passé ce délai, l'étudiant.e doit déposer une demande de renouvellement de sujet. Il n'est pas possible de changer de sujet en cours d'année.

La soutenance ne pourra avoir lieu que lorsque la directrice ou le directeur jugera le travail correct. Celle-ci ou celui-ci pourra demander des modifications tant que le résultat restera insuffisant.

La soutenance débute par une présentation en 10 minutes du mémoire par le.la candidat.e, puis se poursuit par les commentaires et questions du jury. La note finale du mémoire est fixée en majeur partie sur le contenu du mémoire et dans une moindre mesure par la soutenance.

### **3.4 Critères d'évaluation**

L'évaluation repose sur la valeur « scientifique » du travail : le travail rédigé étant le résultat d'une recherche méthodique, il doit partir d'une hypothèse de départ, et doit rendre compte de la méthode utilisée, ainsi que de la documentation ou des sources sur lesquelles il s'appuie. La bibliographie, notamment, ne doit pas comporter de lacunes importantes par rapport au sujet traité. Les sources doivent obligatoirement être identifiées et répertoriées.

L'étudiant.e doit consulter régulièrement son directeur, sa directrice de recherche qui le guide dans son travail.

Deux critères essentiels pour la note finale : la qualité du contenu (le travail doit proposer une analyse personnelle, la plus convaincante possible) et la qualité de la langue.

### **3.5 Le plagiat**

Le plagiat est une faute scientifique grave, qui consiste à utiliser des phrases ou des idées exprimées par d'autres auteur.rices, sans mention des noms et des sources originales. Toute phrase, toute idée (même reformulée), trouvée dans un ouvrage, un article, un autre travail de recherche, ou sur internet, doit être clairement signalée comme telle en note.

La lectrice ou le lecteur doit être en mesure de retrouver le passage d'origine grâce aux indications fournies en note (auteur, titre, édition, page, et éventuellement date de consultation du site internet).

Le respect de ces règles est une question d'honnêteté intellectuelle. Il est normal d'emprunter des idées à d'autres auteurs, mais il faut le faire dans la transparence, en attribuant correctement ces emprunts à leurs auteur.rices. Si un.e directrice ou un directeur se rend compte qu'un.e étudiant.e n'a pas respecté ces règles, i.elle peut décider de mettre un terme à l'encadrement du travail.

Avant ou au moment de la soutenance, l'étudiant.e signe une **déclaration sur l'honneur** :

Je, soussigné(e) (nom, prénom), déclare avoir rédigé mon mémoire (titre) sans aides extérieures ni sources autres que celles qui sont citées. Toutes les utilisations de textes préexistants, publiés ou non, y compris en version électronique, sont signalées comme telles. Ce travail n'a été soumis à aucun autre jury d'examen sous une forme identique ou similaire, que ce soit en France ou à l'étranger, à l'université ou dans une autre institution, par moi-même ou par autrui.

Date / Signature de l'étudiant.e

### **3.6 Langue de rédaction**

La langue de rédaction du mémoire est le français.

Une autre langue de rédaction peut être envisagée, à condition de d'obtenir l'accord préalable de votre directeur.rice de mémoire.

Attention : en cas de demande de contrat doctoral, vérifier les conditions de rédaction de la langue du mémoire.

## 4 Normes de présentation du mémoire

### 4.1 Mise en forme

Le format du papier A4, la police choisie en taille 12, l'interligne de 1,5 et les marges de 2,5 cm (suffisantes pour permettre une reliure et une reproductio correcte).

Le texte doit être justifié (aligné sur les marges de gauche et de droite) et les pages numérotées dès le premier feuillet (pagination continue sur l'ensemble du mémoire), illustrations et annexes comprises.

### 4.2 La couverture et la page de titre

La couverture et la page de titre doivent mentionner le nom de l'université (Université Bordeaux-Montaigne) et celui de l'UFR (Humanités) ainsi que la mention « Études sur le Genre : genres, cultures, société », le nom et le prénom de l'auteur.rice, la date de soutenance (mois et année), le titre du mémoire, le nom et prénom de la directrice ou du directeur de recherche et le/la membre du jury.

Le titre définitif doit être précis et explicite, correspondre exactement au contenu du mémoire et avoir été décidé en accord avec la ou le directrice.eur de recherche.

Le mémoire comportera dans l'ordre suivant : page de titre, remerciements\*, résumé (250 mots), sommaire, table des illustrations\*, liste des abréviations utilisées\*, texte du mémoire, sources et références bibliographiques, glossaire\*, annexes\*. (Les éléments suivis d'un astérisque sont facultatifs).

### 4.3 Le résumé

Le résumé (250 mots) explique brièvement le propos du mémoire et devra être placé après la page de titre et de remerciements et avant le sommaire. Il est souhaitable de l'accompagner de plusieurs mots-clé (entre 3 et 5).

### 4.4 Le sommaire

Le sommaire est la liste des titres de chapitres (divisions et subdivisions avec leur numéro), accompagnés de leurs numéros de pages.

### 4.5 Table des illustrations

La table des illustrations (tableaux, graphiques, cartes et illustrations) se situe à la fin du mémoire et donner la liste de toutes les illustrations, dans l'ordre où elles apparaissent dans le texte. Cette table doit donner la numérotation de l'illustration, son titre, son auteur·ice et le numéro de la page, ainsi que la source dont elle est issue.

### 4.6 Rédaction et titres

Le texte du mémoire doit être continu, les phrases ne doivent pas être détachées les unes des autres mais former des paragraphes équilibrés constituant une unité dans le raisonnement et la description. Les paragraphes sont justifiés.

Les mots en langues étrangères et les titres d'ouvrages doivent figurer en italique.

Pour la numérotation des parties, chapitres et paragraphes, il est recommandé d'adopter la présentation décimale selon les divisions et subdivisions et de ne pas multiplier les niveaux de titre (ne pas dépasser quatre sous-divisions). Les titres doivent être explicites.

Toute partie ou chapitre commence sur une nouvelle page.

#### **4.7 Citations**

Note : Les normes de ponctuation sont différentes selon les langues de rédaction. Ci-dessous, vous trouverez les normes françaises. Si vous rédiger votre mémoire dans une autre langue, il faut suivre les règles de cette langue.

Les citations sont clairement différenciées du texte.

Les citations courtes (une seule phrase et deux lignes maximum) seront intégrées au corps du texte, figureront entre guillemets et seront suivies de la référence bibliographique correspondante entre parenthèses ou en note de bas de page.

Si la citation est une phrase complète, le point final se place avant le guillemet fermant. Les points de suspension représentant une coupure de la citation seront mis entre crochets pour les distinguer des points de suspension appartenant au texte cité.

Les citations longues (plusieurs phrases ou trois lignes et plus) devront être introduites par deux points, suivies d'un retour à la ligne et former un paragraphe autonome rédigé en police 10 et mis en retrait. Il ne faut pas utiliser de guillemets. La présentation des références bibliographiques sera la même que pour les citations courtes. Il ne faut pas faire de saut de ligne avant et après ce paragraphe en retrait.

#### **4.8 Notes**

Les notes sont données en bas de la page concernée. Les appels de note sont placés avant toute ponctuation et précèdent le guillemet fermant une citation de phrase ou d'extrait de phrase. Les notes sont numérotées en continu, par partie, et présentées en corps 10 avec interligne simple. Ces notes contiennent soit des précisions au corps du texte soit des références bibliographiques, soit les deux (voir la sous-partie suivante).

#### **4.9 Références bibliographiques entre parenthèses ou en note de bas de page**

La qualité des sources est primordiale dans le travail de recherche : les références universitaires doivent être privilégiées et constituer l'essentiel des ressources utilisées.

Il y a deux manières de faire figurer les références bibliographiques. Il convient d'en choisir une et de l'utiliser de manière systématique. Pour **les références bibliographiques entre parenthèses**, il faut intégrer la référence dans le corps du texte, soit à la fin de la phrase comptant une citation, soit après l'auteur·e mentionné·e s'il y a en a plusieurs. Par exemple : L'intersectionnalité (Crenshaw 1991) s'appuie sur le féminisme noir étatsunien (Collins 1991). Et par exemple : « Au lieu de construire la réflexion sur la séduction hors des rapports de domination, mieux vaut partir du

harcèlement sexuel - et non l'écartez » (Fassin 2012, 32). Il est inutile de répéter le nom de l'auteur.rice s'il est utilisé dans la phrase. Par exemple : Simone de Beauvoir (1953) fait une distinction entre le sexe et le genre.

Pour les **références bibliographiques en note de bas de page**, utiliser les mêmes codes que ceux indiqués ci-dessous. Si l'ouvrage cité en note est identique à celui cité à la note précédente qui se trouve sur la même page, l'abréviation « *Ibid.* » (en sur la même page, l'abréviation *Ibid.* (en italique avec un point) peut être utilisée. Si un même ouvrage a déjà été cité dans le mémoire, on peut ne citer que partiellement ses références et utiliser l'abréviation *op. cit.* (en italique avec des points). Il est cependant indispensable de s'assurer qu'il n'y a pas de confusion possible avec d'autres titres. Le numéro de la page d'où est tirée une citation doit toujours être précisé.

#### **4.10 Tableaux, graphiques, cartes et illustrations**

Tableaux, graphiques, cartes et illustrations peuvent être présentés **dans le cours du texte ou rassemblés en annexe**, à la fin du mémoire. Numérotés, accompagnés d'un titre et d'une légende explicites, évoqués dans le texte lui-même, ces documents servent à une meilleure compréhension du raisonnement. Les légendes des illustrations doivent en mentionner l'auteur·ice, le titre et la date de réalisation, exactement comme une référence bibliographique.

#### **4.11 Les sources et les références bibliographiques**

Les sources et les références bibliographiques sont présentées après le texte principal et avant les annexes, et sont classées par ordre alphabétique d'auteur.rice.

Il est parfois conseillé de classer les références bibliographiques par thèmes (une demi-douzaine au maximum) ; discutez-en avec votre directrice.eur de recherche.

#### **4.12 Norme (style) bibliographique / feuille de style**

Il existe des centaines de normes bibliographiques qu'on appelle aussi des « feuilles de styles », qui varient selon les maisons d'édition et les revues scientifiques. Ces normes définissent tout ce qui concerne les règles de la présentation du contenu des références bibliographiques dans le texte et du contenu des références dans la bibliographie. Des exemples de « feuilles de styles » sont : Presses Universitaires de Rennes, Chicago, Modern Languages Associations (MLA). Certains de ces styles sont disponibles pour l'utilisation avec des logiciels de gestion de bibliographie (Zotero, EndNote, etc.). Il convient de vous mettre d'accord avec votre directeur.rice et d'appliquer la feuille de style retenue tout au long du mémoire.

#### **4.13 Annexes**

Toute annexe doit être annoncée par le texte principal. Dans les annexes peuvent être données des informations plus détaillées, une explication plus longue des méthodes et techniques résumées dans le texte, la transcription ou la reproduction de documents ainsi que toute information qui n'est pas essentielle à la compréhension du texte principal. Les annexes doivent être numérotées. Chaque annexe doit commencer sur une nouvelle page.

#### ***4.14 Glossaire***

Les termes qui demandent une explication et qui sont fréquemment employés dans le mémoire peuvent être regroupés dans une rubrique « glossaire », placée après les annexes.

## 5 Ressources

- Guide des études sur le genre en France (EfiGies) : <https://f.hypotheses.org/wp-content/blogs.dir/266/files/2017/10/Brochure-num%C3%A9rique.oct17-1.pdf>
- Guide en ligne des formats et styles bibliographiques Chicago, MLA, APA : [https://owl.purdue.edu/owl/research\\_and\\_citation/resources.html](https://owl.purdue.edu/owl/research_and_citation/resources.html)
- Guide de rédaction pour les sciences sociales en anglais pour les ceux dont l'anglais n'est pas la langue maternelle (Par Raewyn Connell) : <http://www.raewynconnell.net/p/writing-for-research.html>
- Babord+ : les mémoires de master Genre ayant reçu une note supérieure à 16 et l'autorisation de publication sont disponibles sur Babord +.

**Enseignant.es susceptibles de vous encadrer :**

Kenza Afsahi (sociologie UB)
Mathilde Bertrand (anglais, civilisation, études visuelles UBM)
Alexia Boucherie (sociologie UB)
Mélanie Bourdaa (information et communication, culture populaire UBM)
Martine Bovo (études italiennes UBM)
Carole Carribon (histoire, féminismes UBM)
Hannah Champion (littérature de langue anglaise 19/20e, queerness, féminismes UBM)
Marie de Gandt (littérature comparée, théorie UBM)
Stéphanie Durrans (études anglophones UBM)
Amélie Florencie (études hispaniques UBM)
Ilana Heineberg (études lusophones UBM)
Elisabeth Hoffman (sciences politiques UBM)
Ségolène Goasguen (droit UB)
Cécilia Gonzalez-Scavino (études hispanophones UBM)
Pierre Katuszewski (études théâtrales UBM)
Nelly Labère (lettres UBM)
Apostolos Lampropoulos (littérature comparée, queer studies UBM)
Leo Le Diouron (lettres, études trans, UBM)
Gwenaëlle Le Gras (études cinématographiques UBM)
Marie Lorinquer Hervé (études hispanophones, BD UBM)
Carmela Maltone (études italiennes histoire, civilisation, violences UBM)
Kamala Marius (géographie, Inde UBM)
Myriam Metayer (histoire de l'art UBM)
Estelle Mouton Rovira (lettres, UBM)
Magali Nachtergael (lettres, arts UBM)
Kim-Sang Ong-Van-Cung (philosophie UBM)
Marie Lise Paoli (études anglophones UBM)
Sara Panata (histoire et Afrique CNRS – Sciences PO / UBM)
Catherine Pascal (information et communication UBM)
Géraldine Puccini (lettres classiques UBM)

Pascale Sardin (études anglophones et traduction UBM)
Lucia Schmidt (études germanophones, analyse du discours, politique UBM)
Lise Segas (études hispanophones UBM)
Isabelle Sidera (archéologie UBM)
Isabelle Touton (études hispanophones, bande dessinée UBM)
Paul Veyret (anglais, études culturelles UBM)

**Selon les sujets, d'autres encadrant·es peuvent être sollicité·es.**